

Défi n° 40 : Sensibiliser le personnel à la prévention et réduction des flux (eau, énergie, déchets), à la dangerosité des produits ☼

Ce défi ne s'adresse qu'aux entreprises ayant au moins 1 salarié.

✓ Pour réaliser votre défi

La sensibilisation peut prendre différentes formes selon les cas : on ne communique pas de la même façon quand on a 1 ou 2 salariés que quand on en a 50.

- Mettre en place des consignes et affiches de sensibilisation pour les salariés.
- Organiser des démarches participatives pour inciter les salariés à s'impliquer : échanges sur leurs idées et leurs attentes, démarche d'intéressement sur des économies réalisées grâce à un changement de pratique, etc...

✓ Pour le justifier

- Photographie des affiches
- Attestation sur l'honneur de l'entreprise sur la mise en place de réunions de sensibilisation
- Note d'information pour les salariés

✓ Pour aller plus loin

Catalogue affiche INRS : <http://www.inrs.fr/publications/mediatheque.html>

✓ Contexte

Informé et sensibilisé le personnel permet de faire évoluer les comportements individuels et de mieux faire accepter les consignes.

Cette sensibilisation portera sur au moins deux des thématiques abordées dans éco-défis : déchets, eau, énergie, transport, éco produits, sociétal.